Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Bail renouvelle apres 6 mois

Par stefano

Bonjour a tous,

Je suis locataire d'un appartement et mon bail est arrivé à expiration en Avril. Jusqu'à aujourd'hui mon propriétaire n'est jamais venu me voir pour renouveler le bail.

Peut il me réclamer la différence de loyer des 6 mois durant laquelle le bail n'était pas signer ?

Il veux que j'antidate la signature du bail, je pense que cela n'est pas très légal, puis-je m'y opposé et qu'est ce que je risque je je refuse ?

Merci a tous pour votre aide et vos conseils

Par janus2

Bonjour,
Un bail pour résidence principal du locataire est soumis à la loi 89-462.
Cette loi prévoit que les baux sont à reconduction tacite, c'est à dire qu'ils se reconduisent automatiquement à chaque échéance sans qu'il n'y ait rien à faire.
Il n'y a donc pas à renouveler le bail...

Par stefano

Bonjour
Merci pour votre réponse.
Si le bail est soumis à une tacite reconduction. Pourquoi dans ce cas faire signer un nouveau bail tous les 3 ans ?
Et concernant l augmentation du loyer celui ci intervient à la signature du nouveau bail ou à la date de reconduction du bail même si ce dernier n'est pas signé par les différentes parties ?